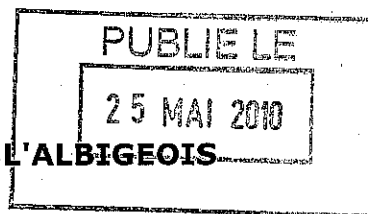


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 MAI 2010 À 18 HEURES 30



N° 3 - 93 / 2010 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA
CONSTRUCTION DE L'HÔTEL D'ENTREPRISE

L'An Deux Mille Dix, le 18 Mai 2010

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 18 Mai 2010 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Robert GAUTHIER

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Christelle GUILLAUMOT, Pierre COSTES, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Françoise LESCURE, Claude COSTES, Dominique BALOUP.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Alain LONG, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Christine DEVOISINS, Olivier BRAULT, Stephen JACKSON, Laurence PUJOL, Dominique BILLET, Thierry GINESTET, Dominique SANCHEZ, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Robert BOUDES, Michel DELPOUX.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Christian MALGOUYRES, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 39

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 MAI 2010

**N° 3 - 93 / 2010 : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
POUR LA CONSTRUCTION DE L'HÔTEL
D'ENTREPRISE**

Pilote : Affaires juridiques et marchés publics

Autres services concernés : Développement économique/ MOP

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Par délibération du 7 juillet 2009, suite au concours restreint sur esquisse, le conseil communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle tertiaire du Parc Scientifique et technologique ALBI INNOPROD à l'Atelier R&C Architecture (Architecte Mandataire), TCE SERIGE INGENIERIE (BET), Transenergie Sud (BET TCE et HQE), ECSO (Economiste) pour un montant de rémunération provisoire de 463 800 € HT pour la tranche ferme et de 3 500 € HT pour la tranche conditionnelle.

Il est rappelé que le coût prévisionnel des travaux avait été évalué à 3 850 912 HT (valeur juin 2009). Au stade APS, des modifications ont été demandées par le maître d'ouvrage :

- Création d'un parvis le long de la voirie principale et le long de la halle technologique,
- Contrôle d'accès dans tous les bureaux,
- Toiture végétalisée sur la totalité du bâtiment.

Par ailleurs, les sondages de sols réalisés au stade de l'APS ont révélé une qualité du sol moins performante que prévue initialement. De fait, il convient de prévoir un renforcement des fondations du bâtiment et de la structure de la voirie.

Ces modifications entraînent une augmentation du coût prévisionnel définitif des travaux qui s'élève à 4 410 000 € HT.

De fait, conformément à la réglementation en matière de maîtrise d'ouvrage publique et au contrat, il convient de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre laquelle s'élève à 529 880 € HT pour la tranche ferme, la tranche conditionnelle restant inchangée, soit une augmentation de 16,65 %.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ, À L'UNANIMITÉ,

✎ **DÉCIDE** de conclure l'avenant N° 1 au marché passé avec l'ATELIER R & C Architecture fixant le montant de rémunération définitive à 529 880 € HT pour la tranche ferme.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

✎ **DIT** que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 Mai 2010

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

